

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 16 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

**VOTE :**    **En exercice : 36**        **Présents : 28**        **Représentés : 8**        **Votants : 36**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**Objet :** syndicat mixte eau potable et assainissement basse limagne – designation des représentants pour les competences assainissement non collectif – eau - modification

**SYNDICAT MIXTE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT  
BASSE LIMAGNE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS  
POUR LES COMPETENCES ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF – EAU - MODIFICATION**

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la CCEDA
- VU les statuts du SMEA Basse Limagne
- VU les élections municipales et communautaires de mars 2026
- VU la délibération N°20260616\_02 du conseil communautaire du 16 juin 2026
- CONSIDERANT que les délégués au SMEA Basse Limagne sont désignés parmi les membres du conseil communautaire ou des conseils municipaux ;

Le Président explique que lors du conseil communautaire du 5 mai, vingt représentants ont été désignés. Or, le vice-président en charge de l'eau et l'assainissement ne figure pas dans la cette liste.

Dans un souci de cohérence et pour lui permettre un meilleur suivi de sa délégation, il est proposé de désigner Bernard Frasiak en titulaire en remplacement de Gilles Bergami :

La liste des représentants est inchangée :

- Pour la compétence SPANC, deux représentants titulaires
  - o M. MILLET Arnaud
  - o M. PEROL Jacques
  
- Pour la compétence EAU, 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants :

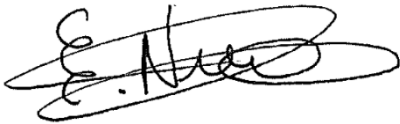
MEMBRES TITULAIRES	COMMUNES	MEMBRES SUPPLÉANTS	COMMUNES
M BREUIL Lionel	BORT L'ETANG	M BOUCHE Jérémy	BORT L'ETANG
M Bernard Frasiak	SAINT JEAN D'HEURS	M POTELLERET Cyril	CULHAT
M TONTINI Fabien	CULHAT	M PEYNON Daniel	JOZE
M MILLET Arnaud	JOZE	M PUIGBERT Olivier	LEMPTY
M PEROL Jacques	JOZE	M DAUDE Vincent	LEMPTY
M BEAL Philippe	LEMPTY	M DUPRÉ Nicolas	MOISSAT
Mme JACQUELINET Astrid	MOISSAT	M VALLAS François	RAVEL
M MINGAT Cyrille	MOISSAT	M GIRAULT Nicolas	RAVEL
M BERNARD Bruno	RAVEL	M DUFFRAISSE Laurent	SEYCHALLES
M DUPOUÉ Yannick	SEYCHALLES	M COUDERT Jérémy	SEYCHALLES

Monsieur le Président insiste sur le fait que compte-tenu de la désignation de conseillers municipaux pour représenter la CCEDA au SMEA Basse Limagne, il conviendra que ceux-ci

rendent compte régulièrement au conseil communautaire des décisions ainsi que des actions du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026  
Signé par Estéban NUNEZ,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026  
Signé par Florent MONEYRON,  
Président

